

## TRANSACTION - VENTE

Biens vendus pour un montant inférieur à 100 000 euros : rémunération forfaitaire de 6 000 euros TTC

Biens vendus pour un montant compris entre 100 000 euros et 300 000 euros : 5% TTC

Biens vendus pour un montant compris entre 300 001 euros et 500 000 euros : 4,8% TTC

Biens vendus pour un montant supérieur à 500 000 euros : 4,5% TTC

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties.**

**Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur). L'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.**

## LOCATION A USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

● **Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur : 50 euros**

● **Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail :**

- A la charge du bailleur :
  - 10 euros TTC / M2 en zones dites « tendues »
  - 8 euros TTC / M2 en zones dites « non tendues »
- A la charge du locataire :
  - 10 euros TTC / M2 en zones dites « tendues »
  - 8 euros TTC / M2 en zones dites « non tendues »

● **Honoraires d'établissement d'état des lieux (entrée/sortie) :**

- A la charge du bailleur : 3 euros TTC / M2
- A la charge du locataire : 3 euros TTC / M2

## GESTION LOCATIVE

Honoraires : 7,2% TTC des loyers hors charges.

Garantie Loyers Impayés : 3% TTC des loyers hors charges.

Aide à la déclaration de revenus fonciers : 50 euros

